



LE POINT SUR LES NÉGOCIATIONS

(Unité fonction publique)

Le 5 avril 2016

Plus que jamais, nous nous engageons à défendre avec détermination les intérêts des avocats et notaires de l'État québécois. Cela est nécessaire devant la déplorable position de fermeture que maintient le Secrétariat du Conseil du trésor (« SCT »). Ses représentants ont-ils un réel mandat de négociation?

Au cours des derniers mois, les représentants du SCT n'ont pratiquement exposé que des demandes de concessions de notre part, notamment quant au régime de retraite et à l'aménagement du temps de travail.

Le 21 mars 2016, le SCT a retiré son offre d'augmentation de couverture en assurance traitement. Pire, on veut nous museler en prévoyant que la résorption des congés de maladie ne pourra être soulevée à la négociation de la prochaine convention collective. Le SCT souhaite aussi pouvoir revoir à la baisse et à sa convenance les indemnités de frais de déplacement.

Le SCT ne démontre actuellement aucune ouverture à l'égard de plusieurs de nos demandes, notamment :

- La mise sur pied d'un nouveau régime de détermination de la rémunération des avocats et notaires de l'État québécois;
- La possibilité d'octroyer une rémunération variable distincte pour l'exercice de fonctions d'administration ou de gestion;
- La reconnaissance de la semaine normale de 37,5 heures;
- La reconnaissance formelle de nos obligations déontologiques.

Nous continuons de défendre et de revendiquer les intérêts de nos membres avec toute notre conviction.



Les avocats et notaires
de l'État québécois